



REGLEMENT RAID DES CONTREBANDIERS 2014

Article 1 - Organisation

Le raid des contrebandiers est une épreuve sportive de pleine nature qui enchaîne différentes activités. Il est organisé par le comité départemental UFOLEP Manche. Il se déroulera sur une journée, le dimanche 28 septembre 2014, dans le Nord Cotentin.

Le lieu de rendez-vous se situe au niveau du Manoir du Tourp (50440 - Omonville la Rogue).

Toute information concernant cette organisation est disponible sur le site internet www.ufolep50.org.

L'équipe organisatrice peut être contactée à l'adresse mail raid.des.contrebandiers@ufolep50.org ou au 06.52.75.07.59 (9h00-12h30 / 14h00-17h30).

Article 2 - Épreuves

Ce raid comporte quatre parcours ajustés à différents niveaux. Les informations données ci-dessous pour chaque parcours ne sont qu'indicatives. Elles permettent aux concurrents de faire leur choix, mais ne sont pas définitives.

- Parcours Xtrem (VTT ≈ 40 km ; Trail ≈ 23 km ; CO ≈ 40 minutes ; Canoë ≈ 30 minutes) : ce parcours est destiné aux Raideurs expérimentés et aux équipes professionnelles ayant l'habitude de réaliser des raids, et surtout 8 heures d'efforts sans interruption.
- Parcours Sportif (VTT ≈ 35 km ; Trail ≈ 18 km ; CO ≈ 30 minutes ; Canoë ≈ 30 minutes) : ce parcours est destiné à un public sportif effectuant régulièrement au moins une activité physique et capable d'enchaîner 6 à 7 heures d'efforts.
- Parcours Découverte (VTT ≈ 29 km ; Trail ≈ 9 km ; CO ≈ 30 minutes ; Canoë ≈ 25 minutes) : ce parcours est destiné à un public beaucoup plus large souhaitant découvrir les sports de nature et capable de 5 à 6 heures d'efforts modérés.
- Parcours Adapté (16 km tout au plus) : ce parcours est destiné à des personnes en situation de handicap. L'équipe est composée d'une ou deux personnes valides et d'une personne en situation de handicap. Dans ce cas, les concurrents trouvent sur le parcours des moyens leur permettant d'avancer plus rapidement vers les épreuves suivantes.
Attention, ce parcours n'est pas réalisable par des personnes ayant un handicap moteur.

Les activités proposées sont de type course d'orientation, VTT, trail et canoë. Elles sont adaptées en fonction des quatre parcours. Seuls les parcours Xtrem et Sportif feront l'objet d'un classement à l'issue de l'épreuve. Les organisateurs se réservent le droit de proposer le jour de l'épreuve, une à deux activités supplémentaires dites « activités surprises », n'exigeant pas de capacités physiques différentes des autres activités.

Article 3 - Inscriptions

Les inscriptions se font obligatoirement par équipe de deux participants (excepté pour le parcours Adapté, où un troisième participant est accepté). Pour le parcours Découverte, les équipiers doivent être âgés d'au moins 16 ans, avec une personne majeure minimum par équipe. Les parcours Xtrem et Sportif sont réservés aux équipiers âgés d'au moins 18 ans. Pour le parcours Adapté, l'âge minimum est de 15 ans, avec une personne majeure minimum par équipe. L'éducateur spécialisé qui gère les personnes en situation de handicap doit s'assurer de leur aptitude à entreprendre le parcours Adapté.

Les droits d'inscriptions sont de :

- Xtrem et Sportif : 35 € / personne (UFOLEP 25 €).
- Découverte : 30 € / personne (UFOLEP 20 €).
- Sport Adapté : 20 € / équipe (2 ou 3 personnes).



Ils comprennent :

- l'inscription à l'épreuve.
- la fourniture de certains éléments nécessaires aux épreuves (voir article 7).
- les ravitaillements.
- un cadeau souvenir.
- un buffet du terroir en fin d'épreuve.
- remise de lots par tirage au sort.

Les inscriptions se font en deux étapes :

- la première en remplissant le bulletin électronique mis à disposition sur le site internet de l'organisation.
- la deuxième en envoyant les documents nécessaires à la constitution du dossier de l'équipe, à savoir :
 - les certificats médicaux (ou photocopie de licence, voir article 4 de ce règlement)
 - le règlement de l'inscription par chèque bancaire à l'ordre de « UFOLEP50 »

(Remarque : pour le parcours Adapté, les inscriptions sont faites de façon groupée par le référent de la structure).

Ces documents sont envoyés à l'adresse indiquée ci-dessous **en précisant le n° de téléphone mobile de référence de l'équipe saisi dans le formulaire électronique.**

La validation de l'équipe ne sera effective qu'à l'issue de ces deux étapes.

UFOLEP
Raid des Contrebandiers
5 bd Dollée
CS91309
50009 SAINT LO cédex

A réception de votre dossier, s'il est complet, une confirmation vous sera envoyée sous 2 semaines par messagerie électronique.

Les dossiers reçus incomplets (chèques, attestation médicale) ne seront pas pris en compte.

Il n'y aura pas d'inscription le jour de l'épreuve.

La date limite d'inscription est fixée au samedi 13 septembre 2014 (date d'envoi du dossier).

Tout dossier reçu passé ce délai ne sera pas pris en compte.

Le renseignement du formulaire en ligne n'est pas suffisant pour la validation de l'équipe.

Tout désistement signalé dans les quinze jours précédents l'épreuve, quelque soit le motif, ne pourra faire l'objet d'un remboursement partiel ou total.

Le nombre d'équipes est limité à :
parcours Xtrem + Sportif = 60
parcours découverte = 40
parcours adapté = 30

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée du courrier des **dossiers complets.**

Les participants confirmeront leur participation sur le lieu d'accueil de l'épreuve, soit la veille de 17h00 à 19h00, soit le jour même à partir de 6h00.



Article 4 – Attestation médicale

- Concurrents Non-licenciés : joindre un certificat médical de moins d'un an à la date du raid avec l'intitulé exact d'aptitude et de **non contre-indication à la pratique des raids multi-sports (VTT, course à pied, canoë et natation)**. La mention « En compétition » est OBLIGATOIRE pour les participants aux raids « Xtrem et Sportif ».
- Concurrents Licenciés : présentation de leur licence sportive (UFOLEP type R5 compétition avec mention « raid multisports » ou l'ensemble des sports cités ci-dessus).
- Concurrents moins de 18 ans : idem ci-dessus + autorisation parentale renseignée et signée ainsi qu'une attestation de natation de 25 m.
- Adaptés : pas de certificat obligatoire pour la personne accompagnante.

Il est recommandé aux pratiquants de décrire précisément au médecin les activités du raid auquel il souhaite participer.

Article 5 – Challenge Raids UFOLEP Normands

Le raid des Conquérants a lieu les 24 et 25 mai 2014 dans le Calvados (14).

Informations disponibles sur le site <http://www.ufolep14.org/>

Une réduction de 10 Euros sera faite à toutes les personnes participant aux deux Raids : les Conquérants les 24 et 25 mai et les Contrebandiers le 28 septembre.

La participation à ce challenge doit être précisée lors de l'inscription au raid des Contrebandiers. La liste des participants au raid des Conquérants servira de validation.

Le remboursement se fera après validation des deux raids. Ne pas déduire les 10 € dans le règlement initial.

Article 6 - Horaires

J-1	17h00 à 19h00	accueil des participants, confirmation des inscriptions et distribution des dossards
J	à partir de 06h00	accueil des participants, confirmation des inscriptions et distribution des dossards
	07h00	briefing obligatoire parcours Xtrem et sportif
	07h30	départ parcours Xtrem
	08h00	départ parcours sportif
	09h15	briefing obligatoire parcours découverte et adapté
	09h30	départ parcours découverte et adapté
	17h00	fin des épreuves
	17h30	remise des récompenses et buffet du terroir

Les confirmations d'inscription doivent être faites au plus tard ½ heure avant le départ de la course.

Article 7 - Matériel nécessaire

Les participants s'engagent à avoir :

- un VTT par équipier, ou un tandem pour l'équipe.
- un compteur VTT (conseillé).
- un éclairage (départ Xtrem de nuit).
- un kit de réparation type chambre à air, pompe, ... (conseillé).
- un casque de VTT (élément de sécurité obligatoire pour pouvoir prendre le départ).
- des stylos (bille, feutre et papier).



- une boussole.

- un téléphone portable par équipe (élément de sécurité obligatoire pour pouvoir prendre le départ).
- des chaussures adaptées à la course à pied tout terrain.
- un maillot de bain et des affaires de rechange (conseillé).
- une trousse de premiers soins (conseillé).

Les organisateurs fournissent :

- un dossard par participant (une pièce d'identité par équipe sera demandée en caution).
- le matériel nécessaire à la pratique du canoë (bateau, pagaie, gilet de sécurité).
- le matériel nécessaire aux activités « surprise ».
- des ravitaillements en cours de parcours (eau, barres de céréales, fruits, ...).

Attention, il n'est pas prévu de repas pour le midi.

Article 8 - Sécurité

Les participants s'engagent :

- à porter leur dossard de façon visible durant toute la durée du raid.
- à porter un casque durant toutes les épreuves de VTT.
- à porter un gilet de sécurité durant toute l'épreuve de canoë.
- à respecter le code de la route.
- à prévenir l'organisation au plus vite en cas de difficulté.
- à ne pas quitter l'épreuve (abandon) sans en avoir informé l'organisation.

Les organisateurs mettent à disposition :

- deux n° de téléphone dont les numéros seront communiqués avant le départ des épreuves.
- des moyens de sécurité : médecin et secouristes.

L'organisation se réserve le droit, en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, d'annuler à tout moment l'une ou la totalité des épreuves.

Article 9 - Déroulement des épreuves

Le départ et l'arrivée de l'épreuve ainsi que les pointages intermédiaires ne pourront être validés qu'en présence des deux équipiers.

La feuille de route délivrée au départ à chaque équipe doit être conservée obligatoirement jusqu'à l'arrivée et présentée lors de chaque contrôle intermédiaire.

Des contrôles de passage sont mis en place sur le parcours. Chaque contrôle manqué sur une section entraîne une pénalité pour l'équipe.

Afin de garantir la fin des épreuves à 17h00 pour tous les participants, une barrière horaire sera appliquée sur des épreuves, impliquant pour les équipes hors délai, un retour direct vers l'épreuve suivante ou l'arrivée.

Article 10 - Cas de disqualification

- Toute aide d'une tierce personne à une équipe (hors sécurité) lors des épreuves sportives (équipes Xtrem et sportif).
- Le non respect de tout espace et site traversés.
- Un comportement antisportif.
- Le non respect des organisateurs.



- Le non respect d'un des points du règlement.

Article 11 - Droit à l'image

L'organisateur et ses partenaires se réservent le droit de publier tout film ou photo se rapportant à la manifestation et à ses participants.

Article 12 - Récompenses

Toute récompense en espèces (prix et primes) est strictement interdite par les règlements généraux de l'UFOLEP.

Des lots souvenir sont attribués à toutes les équipes participantes au RAID des CONTREBANDIERS édition 2014.

Parcours compétitifs XTREM et SPORTIF

Pour chaque parcours et suivant le classement final :

- l'équipe vainqueur et les 2 suivantes seront récompensées par une coupe/trophée et fleurs,
- la première équipe UFOLEP sera mise à l'honneur par l'attribution d'une coupe/trophée et fleurs,
- la première équipe mixte sera mise à l'honneur par l'attribution d'une coupe/trophée et fleurs,
- la première équipe féminine sera mise à l'honneur par l'attribution d'une coupe/trophée et fleurs.

Parcours non compétitif DECOUVERTE

Aucun classement n'est réalisé sur ce parcours. Sa vocation est de faire découvrir la pratique raid par équipe. Cependant l'organisation mettra à l'honneur des équipes ou concurrents méritants, par exemple équipe féminine la plus jeune, équipe mixte famille (père/mère –fils/fille), équipe la plus éloignée, etc.

Parcours non compétitif ADAPTE

Aucun classement n'est réalisé sur ce parcours. Sa vocation est de proposer aux personnes en situation de handicap un parcours Multi-sport « adapté » en partageant les activités avec les autres équipes des parcours précédemment cités.

Cependant l'organisation mettra à l'honneur chaque structure représentée soit au nom de l'UFOLEP soit au nom d'un partenaire.

Tirage au sort de lots

Des lots seront attribués par tirage au sort sur l'ensemble des arrivants tous parcours confondus.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification au protocole de récompense établi.